

2023 73187

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le **16 FEV. 2023**

ID : 091-219106663-20230206-01202306-DE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 01_2023_06

L'An deux mil vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/02/2023

DATE D'AFFICHAGE : 01/02/2023

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, M. Hugues MASLARD, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS, Mme Virginie CORDIER, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Valéry LAURENT, M. Richard PELISSERO.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE, Mme Stéphanie MARTINI procuration à M. Pierre CAMBON.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO

OBJET : NOMINATION D'UN ELU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 notamment l'article 13 visant à consolider le modèle de sécurité civile;

VU le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Préfet de l'Essonne, en date du 18 octobre 2022, nous informant qu'il convient de délibérer pour nommer le correspondant incendie et secours pour la commune de Villejust ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les missions du correspondant :

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte des incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Pierre CAMBON correspondant incendie et secours pour la Commune de Villejust.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 06/02/2023*

Le Maire,



